

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je dois vous avouer que je ne suis pas personnellement au courant du dossier du revêtement de piste de Charlottetown. Je me renseigne immédiatement, pour savoir si tout a été fait pour causer le moins de désagréments et de contretemps possible aux voyageurs.

ON DEMANDE UN RAPPORT

M. Mel Gass (Malpègue): Madame le Président, je remercie le ministre de sa réponse. Il a sûrement voulu dire que dès qu'il aurait la réponse, il communiquerait avec moi.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, le député lit à livre ouvert dans mes pensées.

* * *

LES PIPE-LINES

LE GAZODUC DE LA ROUTE DE L'ALASKA—LA JUSTIFICATION DE L'EXISTENCE CONTINUE DE LA COMMISSION

M. Arnold Malone (Crowfoot): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Depuis quelques jours, nous l'avons interrogé sur l'avenir du gazoduc de la route de l'Alaska. Le ministre a toujours répondu que le projet dépendait des Américains, que le gouvernement attendait que ceux-ci s'engagent d'une façon ou d'une autre à construire le gazoduc. En ce qui concerne la commission du gazoduc sise de l'autre côté de la rue et qui a valu 5.3 millions à l'ami du premier ministre, comment le ministre justifie-t-il l'existence de cet organisme s'il est incapable de dire au public canadien que le gazoduc sera effectivement construit dans un avenir prévisible? Comment peut-on continuer de dépenser 3.3 millions pour maintenir la commission en activité?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je n'ai pas dit si nous pouvions ou ne pouvions pas. Que nous le voulions ou non nous devons compter sur les Américains. Nous avons respecté la partie du contrat ou de l'entente qui nous concernait. Les Américains n'ont pas pu respecter leur part du marché. Comme nous n'avons pas encore abandonné le projet, nous sommes obligés de maintenir une certaine bureaucratie.

LE RÔLE DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION

M. Arnold Malone (Crowfoot): Madame le Président, ce n'est pas une question d'espoir, il faut plutôt justifier des dépenses de 5.3 millions. Comme l'argent est effectivement dépensé il faut pouvoir rendre des comptes. Nous espérons tous que le gazoduc sera construit et que des emplois seront créés.

Comment le ministre peut-il expliquer que l'ancien ministre touche un demi-traitement, sa pension de fonctionnaire, sa pension d'ancien ministre et celle d'ancien député, de même que sa pension de vieillesse? Comment peut-il toucher la moitié de son traitement en qualité de directeur de la commission? Est-ce que cela profite aux Canadiens? Quand saurons-nous que le gazoduc sera construit? Si le ministre est incapable d'y répondre pourquoi pas, dans l'intervalle, suspendre l'existence de la commission?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je peux dire au député que nous sommes très chanceux que ce soit M. Sharp qui

dirige cette commission. Car s'il existe un Canadien qui entretient de bonnes relations aux États-Unis et connaît tout un chacun dans l'industrie du pétrole et du gaz, c'est bien lui. Le député devrait me féliciter d'avoir convaincu M. Sharp de rester au service du gouvernement alors qu'il pouvait jouir de sa retraite en toute quiétude. C'est une bien bonne chance que nous avons.

* * *

[Français]

LES PENSIONS

LE PROJET DU QUÉBEC RELATIF À LA RETRAITE ANTICIPÉE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Guy Dubois (Lotbinière): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Dans un article du journal *Le Devoir* d'aujourd'hui, le ministre québécois responsable des relations avec les citoyens déclare ceci, et je cite:

Retraite anticipée: Madame Bégin n'a pas compris le projet québécois

J'aimerais savoir si ce projet se rapportant aux Québécois va véritablement les aider, quelle catégorie de personnes sera touchée, si, effectivement, le fameux document intitulé *Perspectives 2030*, l'avenir des régimes de retraite, permet un assouplissement de la politique en matière de régime de retraite, et si le gouvernement canadien a envisagé ou envisagera quelque chose à ce sujet.

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame le Président, la première partie de la question peut obtenir une réponse très facile qui est celle-ci: Le projet du Dr Lazure qui permet à des gens de prendre leur retraite dès 60 ans ne favorisera malheureusement, pour autant que nous pouvons en juger, parce que nous n'avons pas du tout été consultés, que les riches, que les personnes bien nanties qui touchent déjà de très bons fonds de pension privés, ce qui représente quand même la plus petite partie de la population. Alors on ne peut pas dire que c'est mauvais. Tout le monde rêve de prendre sa retraite à 60 ans. Mais comment les gens pourront-ils vivre de \$125 par mois, parce qu'au lieu de toucher le maximum de \$345 que permet la Régie des rentes en ce moment, ils ne toucheraient approximativement que \$125 par mois? Moi je dis que cela n'aidera malheureusement que ceux qui ont le moins besoin d'être aidés, c'est-à-dire ceux qui touchent des fonds de pension privés élevés. C'est pour corriger cette anomalie que nous avons lancé depuis longtemps, et nous avons été les premiers à le faire, le Livre vert sur les pensions, et la consultation nationale. Je regrette que le Québec ait fait cela sans nous consulter d'aucune façon, mais cela va peut-être faire, si j'ose dire, «dérailer» le dossier, créer de nouvelles attentes auxquelles personne ne sera capable de satisfaire. C'est un type de politique que je trouve malheureusement très regrettable.

* * *

[Traduction]

LES BANQUES

LA LENTEUR DU SERVICE OFFERT AUX CLIENTS VENUS ENCAISSER LEUR CHÈQUE DE PENSION

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre de la Consommation et des Corporations. Ces derniers jours, des centaines de